

CONDITIONS
ET TARIFS
AOÛT 2017



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	6
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	7
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en Centre de Banque Privée ou en agence	
Dates de valeur	
BANQUE À DISTANCE	9
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
Cartes	
Virements	
Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
Chèques	
Paieement mobile	
Dates de valeur	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14
Esprit Libre	
Autres offres groupées de services	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	17
Facilités de caisse et découverts	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
LA CONVENTION BANQUE PRIVÉE	20
La commission forfaitaire	
La commission de gestion financière	
Les options tarifaires en Gestion sous mandat Titres et Assurance	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	22
Épargne bancaire	
Placements financiers	
Autres services	
Dates de valeur	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	26
Assurances	
Prévoyance	
Santé	
Assurances liées à des produits bancaires	
SUCCESSIONS	27
PRESTATIONS SPÉCIFIQUES	28
AUTRES SERVICES	29
RÉSOUTRE UN LITIGE	30

INTRODUCTION

Cette brochure détaille les Conditions et Tarifs des services de la Banque Privée (hors clientèle de Monaco).

Ces tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

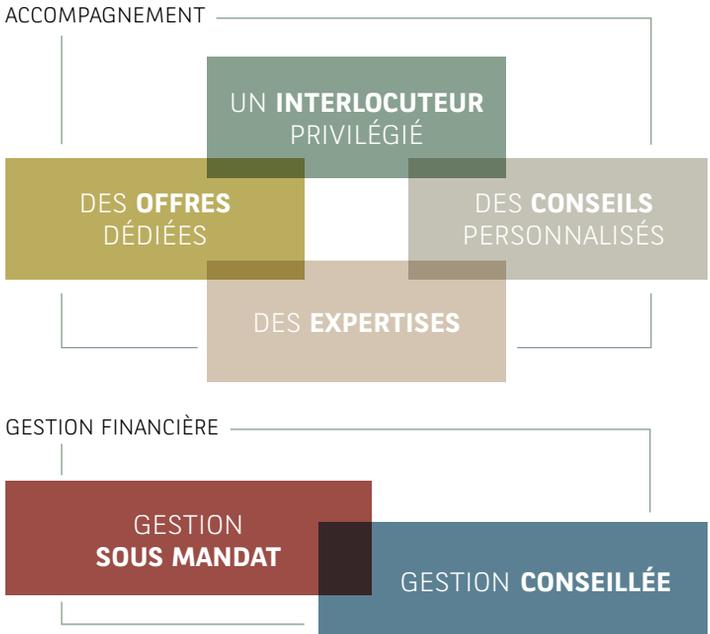
Votre banquier privé se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : mabanqueprivée.bnpparibas.

Vous trouverez dans cette brochure les tarifs liés à notre spécificité : La Convention Banque Privée.

Être à vos côtés... nous nous y engageons.

En effet, la Convention Banque Privée est le contrat unique qui matérialise votre relation avec la Banque Privée. Elle permet de contractualiser les engagements de la Banque Privée pour vous accompagner au quotidien, dans la réalisation de vos projets et dans vos choix de gestion financière selon vos objectifs, horizons de placement et profils de risque.



Vous y trouverez également les tarifs des services traditionnels de la banque,

dans vos opérations quotidiennes :

- ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte,
- instruments et opérations de paiement,
- offres groupées de services,
- irrégularités et incidents,

et dans la réalisation de vos projets :

- découverts et crédits,
- épargne et placements financiers.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) (hors du coût du fournisseur d'accès Internet)	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2€ par mois permettant de recevoir 15 alertes SMS par mois Soit pour information 24 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic)	44,50€ par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic)	44,50€ par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Electron)	38€ par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en Euro dans la zone Euro avec une carte de paiement internationale (Carte Visa Classic))	1€ par retrait à partir du 4^e retrait par mois
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) En agence Par Internet	3,90€ par virement Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8€ par opération avec un plafond de 80€ par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (BNP Paribas Sécurité)	26,50€ par an
Frais de tenue de compte	Gratuit

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	Gratuit
Transfert de compte dans un autre Centre de Banque Privée ou une agence BNP Paribas	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire Facilimouv (dans le cadre de la loi du 6 août 2015) Ce service permet un changement automatisé de la domiciliation vers votre nouveau compte de l'ensemble des prélèvements et virements récurrents enregistrés sur un compte ouvert dans une autre banque au cours des 13 derniers mois.	Gratuit
Service de changement de domiciliation bancaire Facilidom Vous choisissez les émetteurs à informer de vos nouvelles coordonnées bancaires.	Gratuit
Lettre de clôture juridique	39 €

RELEVÉS DE COMPTE

Offre relevés en ligne : option de dématérialisation de vos relevés de compte (dépôt, épargne, titres) et des avis d'exécution, sous format électronique (pdf)	Gratuit
Relevés standards (en ligne sur mabanqueprivée.bnpparibas ou papier)	
Mensuels	Gratuit
Mensuels en braille	Gratuit
Relevé récapitulatif annuel de frais	Gratuit
Offre relevés Situation (en ligne sur mabanqueprivée.bnpparibas ou papier, mensuels)	
Formule 1 : relevés synthétiques de l'épargne et des crédits	Gratuit
Formule Reflets : relevés détaillés du patrimoine (épargne, assurance vie, crédits et titres)	Gratuit
Relevés Panorama Evolution : patrimoine et revenus (semestriels)	Gratuit
Autre périodicité	Gratuit
Regroupement patrimonial supplémentaire	Gratuit
Relevé Panorama ISF (annuel)	Gratuit

Les relevés Situation et Panorama sont offerts aux clients de La Banque Privée.

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	Gratuit
Frais par compte inactif (cf. article L312-19 du Code Monétaire et Financier) par an et à concurrence du solde disponible sur le compte	30 €
Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	18 €

SERVICES EN CENTRE DE BANQUE PRIVÉE OU EN AGENCE

Versement d'espèces	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
Au sein de votre agence (ou autre agence si service indisponible)	Gratuit
Dans une autre agence	4,80€
Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'une autre agence (par opération)	20,50€
Remise de chèque	Gratuit
Courrier mis à disposition au guichet (à l'unité)	7,50€
Forfait annuel (en nombre illimité)	75€
Frais de recherche de documents (à l'unité)	
Duplicata de relevé de compte	Gratuit
Document de moins d'un an	Gratuit
Document de plus d'un an	Gratuit
Photocopie supplémentaire	1€
Fourniture d'attestation (à l'unité)	
Attestation simple	20,50€
Attestation complexe (avec recherches approfondies, sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes)	41€
Frais de location de coffre-fort : variable selon volume et garantie choisis (par an)	
Volume jusqu'à 35 dm ³ et garantie limitée à 30500€	111€
Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter
Opération de change manuel	
Achat/délivrance de billets (par opération)	Cours acheteur/ vendeur + 5€

DATES DE VALEUR

Versement ou retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque en euros sur la France	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré** ** si dépôt avant 15 heures

* Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15 heures si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

** Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) :

INTERNET

Abonnement à **mabanqueprivée.bnpparibas*** **Gratuit**

INTERNET MOBILE

Abonnement à l'application « Mes comptes »* **Gratuit**

TÉLÉPHONE

Abonnement à la ligne Banque Privée **3273** Service gratuit
* prix appel **Gratuit**

Accéder au serveur vocal (24/7) ou à un conseiller clientèle à distance (du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 18h, hors jours fériés).

Pour toute réclamation ou contestation concernant la bonne exécution d'un contrat, vous pouvez contacter votre banquier privé, soit directement dans votre Centre de Banque Privée, soit sur sa ligne directe (appel non surtaxé), soit par la messagerie sécurisée sur **mabanqueprivée.bnpparibas**.

Votre numéro client et votre code secret vous donnent accès, à tout moment, aux services de banque à distance sur Internet, sur votre mobile et par téléphone. Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

TÉLÉPHONE MOBILE

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)

Forfait mensuel (jusqu'à 15 SMS) **2€**

Pour les 18-24 ans **1,20€**

Au-delà du forfait, par SMS **0,20€**

Abonnement à Solde Messagerie Service **1€**

(SMS, solde du compte 1 fois par mois)

* Hors coût fournisseur d'accès/opérateur.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Gamme cartes de paiement Visa (cotisation annuelle)

Carte Visa Infinite **340€**

Carte Visa Premier **134€**

Carte Visa Classic **44,50€**

Carte Visa Electron **38€**

Carte MyB's (réservée aux 12-17 ans) **Gratuit**

Carte BNP Net **52€**

Offres sur les cartes Visa et la carte BNP Net, non cumulables avec un tarif promotionnel :

- 50 % de réduction sur la 2^e carte (réduction sur la cotisation la moins élevée des deux cartes fonctionnant sur le même compte);
- 50% de réduction pour les 18-24 ans sur les cartes Visa Premier, Visa Classic et Visa Electron;
- 20% de réduction pour les 16-24 ans sur la carte BNP Net.

Les cartes Visa Infinite, Visa Premier et Visa Classic sont équipées du paiement sans contact.

Offres sur la carte Visa Plus :
- 50 % de réduction sur la 2^e carte ;
- 50 % de réduction pour les 18-24 ans.

Offres sur les cartes American Express :
- une carte de même niveau offerte pour le conjoint ;
- 50% de réduction la première année pour une carte Gold ou une carte Green.

* Près de 52 000 distributeurs automatiques de billets dans une cinquantaine de pays. La liste des pays, des banques et du nombre de GAB est susceptible d'évoluer et est mis à jour et disponible sur le site mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaetranger.

Option Provisio (associée à un crédit renouvelable)
Pour cartes Visa Classic, Visa Premier et Visa Infinite (hors coût des intérêts débiteurs) **Gratuit**

À chacun son image (visuel de la carte, cotisation par an)
Formule «Galerie» ou «photo téléchargée» **12€**
Formule affinitaire cinéma (Visuel cinéma et accès au programme WE LOVE CINEMA) (50 % de réduction pour les 16-29 ans) **24€**

Gamme cartes de retrait (cotisation annuelle)
Carte Cirrus (réseau Mastercard) **26€**
Avec les cartes Visa Infinite et Visa Premier **Gratuit**
Carte Visa Plus **26€**
Carte Livret Jeune, Livret A et Carte Automatique (réseau BNP Paribas France) **Gratuit**

Gamme cartes American Express (cotisation annuelle)
Carte Platinum **590€**
Carte Gold **185€**
Carte Green **95€**

Services complémentaires cartes (cotisation annuelle)
Formule BNP Net : protection et assurance des achats électroniques (20 % de réduction pour les 16-24 ans) **26€**
Avec la carte Visa Infinite **Gratuit**

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets par carte bancaire sur les réseaux BNP Paribas Global Network et Global Alliance*

BNP Paribas Global Network : réseau mondial des distributeurs automatiques de billets du groupe BNP Paribas dans le monde **Gratuit**

Global Alliance : accord entre plusieurs banques mondiales sur leur réseau de distributeurs automatiques de billets à l'étranger **Gratuit**

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque
Dans la zone euro et la France d'outre-mer (par opération)

Nombre de retraits mensuels gratuits	Hors Esprit Libre	Avec Esprit Libre
Carte Visa Infinite, Visa Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	Illimité	Illimité
Carte Visa Classic et Provisio	3	6
Carte Visa Electron	0	1
Carte Visa Plus et Cirrus	0	0

Retrait au-delà du nombre de retraits ci-dessus **1€**
Pour les moins de 25 ans **Gratuit**
Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)
Carte Visa Infinite **2% + 2,20€**
Autre carte **2,90% + 3€**

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

Dans la zone euro et la France d'outre-mer (par opération)	
Carte Visa Infinite	3€
Autre carte	5€
Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	
Carte Visa Infinite	2% + 3€
Autre carte	2,90% + 5€

Paielement par carte

Dans la zone euro et la France d'outre-mer (par opération)	Gratuit
Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	
Carte Visa Infinite	2% + 0,60€
Autre carte	2,90% + 0,90€

Autres prestations (par opération)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit
Réédition du code secret	9€
Réédition du code secret et du mot de passe de la carte Visa Infinite	Gratuit
Réfection de carte avant échéance	15€
Dé détenteur d'un contrat de la gamme BNP Paribas Sécurité	Gratuit
Cartes Visa Infinite, Visa Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	Gratuit
Cartes Weezbee, Livret Jeune et Livret A	Gratuit
Frais de recherche de documents, demande de facturette ou justificatif de retrait	12,90€
Envoi de carte à domicile (hors frais recommandés postaux)	6€

Les paiements effectués en devises, par carte ou mobile, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa

VIREMENTS

La zone SEPA est composée des 28 pays de l'Union Européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Marin.

Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).

Sur Internet, les virements tiers sont limités à 3100€ par virement permanent.

Sur mabanque.bnpparibas, les émissions de virements non SEPA sont disponibles en euros ou dans la devise de 41 pays (liste disponible sur mabanque.bnpparibas).

	En Centre de Banque Privée ou en agence	Par internet
Virement compte à compte		
Frais d'émission et de réception par virement occasionnel en euros	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA : opération libellée en euros en provenance ou à destination de la zone SEPA (par opération)		
Émission d'un virement occasionnel		
Frais par virement occasionnel	3,90€	Gratuit
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)	7,70€	-
Émission d'un virement permanent (en France et à Monaco)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement	1,20€	Gratuit
Commissions additionnelles sur l'émission de virements (par opération)		
Option « urgent »	6,50€	-
Émission de chèque en Europe	11€	-
Réception d'un virement	Gratuit	Gratuit
Virement non SEPA : opération libellée en devises ou en euros hors zone SEPA (par opération, frais partagés avec le bénéficiaire)		
Frais d'émission par virement		
Commissions d'émission	0,06% mini 9,50€	9,50€
Frais additionnels de saisie	0,04% mini 9,50€	
+ Commission de change sur les devises*	1‰ mini 15€ maxi 65€	15€
Vers filiale BNP Paribas (liste sur mabanque.bnpparibas, en Centre de Banque Privée ou en agence)	8€	3€
Commissions additionnelles sur l'émission d'un virement		
Sans frais pour le bénéficiaire (prise en charge des frais facturés à réception des fonds par la banque du bénéficiaire)	20,50€	20,50€
Émission d'un chèque à l'international	27€	-
Information nécessaire absente ou incorrecte (BIC/IBAN)	12,90€	-
Option « urgent »	6,50€	-
Lorsque le paiement est à destination d'une banque qui ne possède pas de lien direct avec BNP Paribas, des frais supplémentaires peuvent être retenus sur le montant initial du paiement. Une commission additionnelle sera imputée directement sur le montant de tout virement en dollars (USD) à destination de pays autres que les Etats-Unis, si le montant du virement est supérieur à 100 USD (frais de la banque correspondante aux Etats-Unis).		
Réception d'un virement		19€
+ Commission de change sur les devises*		
jusqu'à 75 000€		0,50‰
au-delà de 75 000€		0,25‰
minimum par opération		15€

* Ces commissions s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte BNP Paribas en devises.

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP) SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Autorisation et opposition sur prélèvement	Gratuit

CHÈQUES

Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé (hors frais postaux, à l'unité)	3,30€
Frais d'envoi de chéquier à domicile en lettre suivie (incluant les frais postaux)	Gratuit
Émission d'un chèque de banque (à l'unité)	9,90€
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par opération)	16€ en Centre de Banque Privée ou en agence Gratuit sur Internet
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par opération)	16€ en Centre de Banque Privée ou en agence Gratuit sur Internet
Demande de photocopie de chèque émis (à l'unité)	
De moins d'un an	Gratuit
De plus d'un an	Gratuit
Photocopie supplémentaire	1€
Forfait photocopies	22€
Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger (par opération)	
Chèque ≤ 150€	10%
Chèque > 150€	1‰ mini 27€
Remise de chèque payable à l'étranger (hors frais du correspondant, par opération)	
Chèque ≤ 150€	10%
Chèque > 150€	1‰ mini 17,50€
Chèque sans change	maxi 58€
Chèque avec change	maxi 107€
+ Commission de change sur les devises	
jusqu'à 75 000€	0,50%
au-delà de 75 000€	0,25%
minimum par opération	17,50€
Frais de port (par opération)	16,95€

PAIEMENT MOBILE

Paylib est une solution qui permet de régler vos achats en ligne et en magasin*, simplement et en toute sécurité avec votre mobile, sans sortir votre carte bancaire.

Vous pouvez activer Paylib en téléchargeant gratuitement l'application « Mes Comptes ». Il vous suffit ensuite de créer vos identifiants Paylib et votre carte y sera rattachée automatiquement.

Vous pouvez déjà utiliser Paylib sur des grands sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et chez tous les commerçants acceptant la carte sans contact.

* Offre disponible sur Smartphone NFC (Near Field Communication), doté d'une version supérieure à 4.4.

DATES DE VALEUR

Carte bancaire	En fonction du choix du débit de la carte
Émission d'un virement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Émission d'un virement non SEPA	
En euros ou devises de l'Espace Économique Européen	Date d'exécution de l'opération
Autres devises	Date d'exécution de l'opération - 1 jour ouvré
Réception d'un virement SEPA	Jour de l'opération
Réception d'un virement en provenance de l'étranger*	
En devise de l'Espace Economique Européen	Jour de l'opération
Hors devise de l'Espace Economique Européen	Jour de l'opération
Paiement d'un prélèvement SEPA/TIP	Jour de l'opération
Paiement d'un chèque en France	Jour de l'opération
Paiement d'un chèque à l'étranger	Date d'exécution de l'opération - 1 jour calendrier
Remise de chèque en euros sur l'étranger	Jour de l'opération + 1 jour calendrier
Remise de chèque en devises sur l'étranger	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés

* Tous pays hors France

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

ESPRIT LIBRE

Esprit Libre est une offre composée de services essentiels à votre quotidien et de services optionnels. Esprit Libre vous permet de bénéficier de nombreux avantages tarifaires (non cumulables avec les offres promotionnelles ou dédiées) sur les produits détenus. La cotisation de l'offre groupée de services varie en fonction de la formule et des options choisies et est prélevée mensuellement le dernier jour de chaque mois.

MINEURS

CARTE PRINCIPALE	 VISA PLUS	 VISA ELECTRON/MYB'S
Découverte (16-17 ans)		
Carte	Gratuit	Gratuit
Optionnels		
Solde Messagerie Service	Gratuit	Gratuit
BNP Paribas Sécurité	1,98€	1,98€

LES ESSENTIELS

CARTE PRINCIPALE	SANS CARTE	 VISA PLUS	 VISA ELECTRON	 VISA CLASSIC	 VISA PREMIER	 VISA INFINITE
Initiative (18-24 ans)						
Carte	-	0,85€	1,58€	1,85€	5,50€	-
BNP Paribas Sécurité	-	1,10€	1,10€	1,10€	-	-
BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	-	1,52€	-
Cotisation mensuelle par formule	-	1,95€	2,68€	2,95€	7,02€	-
Cotisation annuelle par formule	-	23,40€	32,16€	35,40€	84,24€	-
Référence, Premier, Infinite (à partir de 25 ans)						
Carte	-	-	3€	3,52€	10,61€	26,92€
BNP Paribas Sécurité	-	-	2,10€	2,10€	-	-
BNP Paribas Sécurité Plus	2,89€	-	-	-	2,89€	2,89€
Assurcompte	0,95€	-	0,95€	0,95€	0,95€	0,95€
Cotisation mensuelle par formule	6,53€	-	6,05€	6,57€	14,45€	30,76€
Cotisation annuelle par formule	78,36€	-	72,60€	78,84€	173,40€	369,12€
Cascade	Services complémentaires gratuits					
Solde Messagerie Service						
2 virements permanents Centre de Banque Privée/agence*						
2 chèques de banque par an						

LES OPTIONNELS

CARTE PRINCIPALE	SANS CARTE	 VISA PLUS	 VISA ELECTRON	 VISA CLASSIC	 VISA PREMIER	 VISA INFINITE
Options Esprit Libre Initiative/Référence, Premier, Infinite (mensualités supplémentaires)						
2 ^e carte Visa Plus	-	1,08€	1,08€	-	-	-
2 ^e carte Visa Electron	-	-	1,58€	1,58€	-	-
2 ^e carte Visa Classic	-	-	-	1,85€	1,85€	1,85€
2 ^e carte BNP Net (18-24 ans)	-	-	-	1,73€	1,73€	-
2 ^e carte BNP Net	-	-	-	2,17€	2,17€	2,17€
2 ^e carte Visa Premier	-	-	-	-	5,56€	5,56€
2 ^e carte Visa Infinite	-	-	-	-	-	14,17€
Facilité de Caisse Personnalisée** à partir de 25 ans pour les 18-24 ans	2,21€ -	- 1,16€	2,21€ 1,16€	2,21€ 1,16€	2,21€ 1,16€	2,21€ -
BNP Paribas Sécurité Plus à partir de 25 ans pour les 18-24 ans	- -	- 0,42€	0,79€ 0,42€	0,79€ 0,42€	- -	- -
Assurcompte Plus	2,30€	-	2,30€	2,30€	2,30€	2,30€
Les Servissimes	3,40€	3,40€	3,40€	3,40€	3,40€	3,40€
Option Couple***	1,10€	1,08€	1,58€	1,85€	5,56€	14,17€

* Exclusivement entre comptes en euros et détenus en France et à Monaco.

** (Fonctionnement et tarification détaillés p.18)

*** Option Couple : Facilité de caisse et seconde carte de même niveau que la 1^{re}, sur un 2^e compte.

ESPRIT LIBRE «A», avec une carte Visa Plus ou une carte Visa Electron et sans facilité de caisse, suite à un incident de paiement sur le compte : cotisation mensuelle allant de 1,95€ à 6,84€ pour Les Essentiels.

AUTRES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT DE COMPTE

(offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière)

Convention de compte de dépôt destinée aux clients sans chéquier. Définie par l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut :

- la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- une carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Électron)
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent
- des prélèvements SEPA en nombre illimité
- deux chèques de Banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- un système d'alertes SMS sur le niveau du solde du compte (4 maximum par mois)
- la fourniture de relevés d'identités bancaires (RIB)
- un changement d'adresse par an
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires

Gratuit

- les commissions d'intervention

Par opération

Plafonnées à 5 opérations par mois

**4€
soit un plafond
de 20 €**

- les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

Par opération

Limités à 3 rejets par mois

**10 €
soit un plafond
de 30 €**

SERVICES BANCAIRES DE BASE

Lorsque la Banque de France désignera BNP Paribas comme teneur de compte dans le cadre d'une procédure de droit au compte, le compte sera ouvert en agence et non en Centre de Banque Privée.

Les conditions tarifaires de ces services sont disponibles en agence.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...).

Les opérations débitrices qui ont contribué au dépassement de l'autorisation sont comptabilisées du 26 du mois précédent au 25 du mois facturé.

Par opération, avec un plafond de 10 opérations par mois	8€
--	-----------

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par avis à tiers détenteur	}	110€
Frais par opposition à tiers détenteur		jusqu'au
Frais par saisie-attribution		30/09/2017
		puis 130€
		à partir du
		01/10/2017

Frais par opposition administrative (commission proportionnelle appliquée au montant dû au Trésor, si ≥ 50€)	10% maxi 160€
--	--------------------------------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	20€
---	------------

Frais de lettre pour préavis de clôture juridique	20 €
---	-------------

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	33,50€
--	---------------

INCIDENTS DE PAIEMENT

Sur chèque (par opération)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14€
--	------------

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque ≤ 50€	30€
Chèque > 50€	50€

Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.

Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision (plus frais de protêt éventuels)	17,50€
---	---------------

Demande de certificat de non-paiement	20€
---------------------------------------	------------

Sur carte (par opération)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	25€
--	------------

Sur prélèvement SEPA (par opération)

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
Montant < 5€	Gratuit
Montant ≥ 5€	Montant du prélèvement plafonné à 20€

Sur virement permanent (par opération)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision (montant ≥ 20 €)	20€
--	------------

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉS DE CAISSE ET DÉCOUVERTS

Le solde de votre compte doit être créditeur. Néanmoins, votre banquier privé reste à votre disposition pour étudier, avec vous, une souplesse de trésorerie personnalisée. Le coût total de votre crédit dépend de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Facilité de caisse automatique (non proposée dans les conventions Services Bancaires de Base et Forfait de compte)

La Facilité de caisse automatique vous autorise un débit de 100€ pour une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours aux conditions stipulées ci-dessous :

Taux nominal annuel au 01/06/2017	15,90%
Minimum forfaitaire d'agios par trimestre (non compris dans le TAEG)	7€
Frais de dossier annuel	Gratuit

Exemple : si vous utilisez votre Facilité de caisse automatique pendant 15 jours, au taux de 15,90% stipulé ci-dessus, le TAEG ressort à 17,18%. Si vous dépassez votre autorisation de 10% pendant 10 jours, au taux de 18,40% incorporant la majoration ci-dessus, le TAEG ressort à 17,36%.

Facilité de caisse personnalisée

Taux nominal annuel des intérêts débiteurs	Personnalisé*
Frais de dossier annuels	28 € (ou 26,52 € dans le cadre de l'offre groupée Esprit Libre)

La Facilité de caisse personnalisée vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant personnalisé et pour une durée maximale de 15 jours par mois, aux conditions d'intérêts stipulées dans les conditions de votre contrat. Vous bénéficiez par ailleurs d'une exonération d'agios dans la limite d'un seuil qui dépend du montant de votre Facilité de caisse personnalisée (montant d'exonération indiqué dans les conditions de votre contrat).

Découvert

Taux nominal annuel	Personnalisé*
Frais de dossier découvert < 5000€	45€
≥ 5000€	60€

Facilité de caisse (automatique ou personnalisée) et découvert non autorisé ou en dépassement

Majoration appliquée au taux débiteur de votre contrat (dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France)	+ 2,50%
--	----------------

Mise en place d'un découvert amortissable

< 3000€	32€
≥ 3000€	64€

* Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, et disponibles sur le site Internet www.banque-france.fr (coût de connexion selon votre opérateur) pour la catégorie "crédits de trésorerie".

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Assurance emprunteur facultative sur les prêts personnels

Par an, sur le capital emprunté	De 0,384% à 1,584%
---------------------------------	---------------------------

Prêts personnels

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté	1% mini 60€
---	--------------------

Prêts Energibio, Auto Écologique et Départ en retraite

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté	0,50% mini 30€ maxi 76€
---	--------------------------------

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas. Consultez votre banquier privé ou mabanque.bnpparibas.

Prêts étudiants	
Frais de dossier	Gratuit
En fonction de votre école ou de votre université, demandez à votre banquier privé le taux qui vous est réservé.	
Autres services (par opération)	
Modification du quantième de remboursement (selon type de prêt)	41€ ou 0,25% du capital restant dû
Rédition du plan de remboursement	Gratuit
Réaménagement de dossier	36,50€
Lettre de situation	16,10€
Lettre de confirmation de solde	Gratuit
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt > 200000€)	47€
Provisio (crédit d'un an renouvelable)	
Frais de dossier	Gratuit
Assurance facultative Provisio	
Par mois, sur le montant utilisé du crédit	De 0,50% à 0,65%

CRÉDITS IMMOBILIERS

BNP Paribas vous propose une large gamme de prêts immobiliers. Votre banquier privé est à votre disposition pour une étude personnalisée de votre projet.

BNP Paribas Atout emprunteur

Par an sur le capital emprunté (prêts amortissables) **De 0,03%
à 1,11%**

Commission d'ouverture (proportionnelle au montant emprunté)

Prêts immobiliers **1,10%**
Prêts à l'Accession Sociale **mini 400€
mini 400€
maxi 500€**
Prêts d'Épargne-logement et Taux Zéro+ **Gratuit**

Réaménagement de prêt (proportionnel au capital restant dû)

Prêts immobiliers **2%**
**mini 630€
maxi 2100€**
Prêts à l'Accession Sociale **maxi 500€**

Autres prestations

Modification ou suspension contractuelle des mensualités **Gratuit**
Modification de la date de prélèvement (proportionnel au capital restant dû) **0,25%**
Rédition d'un tableau d'amortissement **33€**
Radiation d'hypothèque **56€**
Demande de décompte (pour les prêts mis en place avant le 1^{er} juillet 2016) **30€**
Demande de décompte (pour les prêts mis en place à partir du 1^{er} juillet 2016) **Gratuit**
Convention de rechargement **50€**
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt) **47€**

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. Votre acquisition est subordonnée à l'obtention de votre crédit immobilier.

Si vous avez versé des fonds au vendeur, celui-ci doit vous rembourser ces sommes en cas de non-obtention de votre crédit immobilier.

LA CONVENTION BANQUE PRIVÉE

La Convention Banque Privée est le contrat unique qui matérialise votre relation avec la Banque Privée. Elle permet de contractualiser les engagements de la Banque Privée pour vous accompagner au quotidien, dans la réalisation de vos projets et dans vos choix de gestion financière selon vos objectifs, horizons de placement et profils de risque.

La tarification de la Convention Banque Privée est définie contractuellement.

Elle est composée de 2 types de commissions : une commission forfaitaire et une commission de gestion financière, payables annuellement en juin au titre de l'année en cours (de janvier à décembre). La première année de souscription est facturée au prorata temporis. En outre, vous avez le choix entre plusieurs options tarifaires en Gestion sous mandat Titres et Assurance.

LA COMMISSION FORFAITAIRE

La commission forfaitaire annuelle de **650€** couvre les prestations d'accompagnement de la Banque Privée. Votre banquier privé est à votre disposition pour vous accompagner dans l'étude de vos projets et pour vous proposer des solutions adaptées, notamment dans le cadre d'un projet patrimonial.

ACCOMPAGNEMENT

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Un banquier privé disponible qui coordonne les expertises

Un dispositif complet : banquier privé et assistant client Banque Privée

Plus proche de vous : un suivi régulier et adapté

Un appui quotidien dans la gestion de vos comptes

DES OFFRES DÉDIÉES

Gamme réservée d'OPC internes et externes, de fonds structurés et de contrats d'assurance vie Immobilier

Private Equity, produits bénéficiant d'avantages fiscaux

Prévoyance

Financements* sur mesure

Services au quotidien, relevés (dont Panorama)

DES CONSEILS PERSONNALISÉS

Accompagnement patrimonial, fiscal, successoral, retraite

Organisation de votre patrimoine global (épargne, financement...)

Approches dédiées (professions libérales, entrepreneurs, grands sportifs, dirigeants...)

* Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par BNP Paribas.

DES EXPERTISES

Ingénieur patrimonial

Ingénieur financier (stock-options...)

Gérant conseil

Expert immobilier du Groupe BNP Paribas

Spécialiste des propriétés foncières rurales

Conseil en art

Philanthropie individuelle

LA COMMISSION DE GESTION FINANCIÈRE

Vous déterminez avec votre banquier privé l'offre de gestion financière la mieux adaptée à votre situation, vos projets et vos profils de risque. La commission de gestion ou de conseil est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Convention à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente.

Il est toutefois précisé que la valorisation de certains actifs* ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion ou de conseil, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

* Notamment Les SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA.

GESTION FINANCIÈRE

GESTION SOUS MANDAT

Vous manquez de temps pour gérer vos avoirs ou vous préférez en déléguer la gestion à des professionnels.

Vous donnez donc mandat à une équipe de spécialistes des marchés pour gérer votre portefeuille-titres ou les supports de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

L'offre de Gestion sous mandat est disponible pour les portefeuilles-titres (en Titres et OPC ou Flexi Tendance 10) mais également pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

GESTION CONSEILLÉE

Vous désirez être accompagné pour investir tout en restant décisionnaire.

Vous bénéficiez ainsi de l'aide de votre banquier privé qui vous guidera, en fonction de votre profil, dans vos choix d'investissement, notamment à l'appui de nombreux outils (études de valeurs, de secteurs d'activité, analyse de portefeuille en termes d'allocation et de risque). Cet appui facilitera votre prise de décision finale en tenant compte de l'environnement de marché.

L'offre de Gestion conseillée est disponible pour les portefeuilles-titres mais également pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

Taux de commission de gestion financière (Gestion Titres* et Assurance)

MONTANT DES AVOIRS EN GESTION	GESTION CONSEILLÉE ET GESTION SOUS MANDAT SANS OPTION**
Jusqu'à 250000€	0,50 %
De plus de 250000€ à 1000000€	0,40 %
Au-delà de 1000000€	0,30 %

* En Gestion sous mandat et Gestion conseillée Titres, les droits de garde, qui concernent également les valeurs exclues pour le calcul de la commission de gestion ou de conseil, sont inclus dans la tarification.

** À noter : certaines offres en Gestion sous mandat ne sont disponibles qu'avec l'option « Tout compris » : Flexi Tendance 10 et Flexi Tendance Assurance.

LES OPTIONS TARIFAIRES EN GESTION SOUS MANDAT TITRES ET ASSURANCE

L'option « Tout compris » vous permet d'intégrer dans votre commission de Gestion sous mandat les frais et commissions suivants :

- Au titre de l'offre de Gestion sous mandat Flexi Tendance 10, vous bénéficiez automatiquement de :
 - la gratuité des commissions de souscription, de conversion et de rachat d'OPC (à l'exception de celles acquises aux OPC et des commissions prélevées par les sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas, la Banque ne pouvant intervenir sur cette facturation);
 - l'exonération de la commission forfaitaire appliquée à chaque ordre pour la souscription d'OPC de sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas.
- Dans le cadre de la Gestion sous mandat sur certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation, vous bénéficiez de la gratuité des frais d'arbitrage réalisés sur ces contrats.
- Certaines offres ne sont disponibles qu'avec l'option « Tout compris » : Flexi Tendance 10 et Flexi Tendance dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

L'option « À la performance » vous permet d'accéder à une tarification dont le taux de commission sera variable en fonction de la performance* annuelle de votre portefeuille ou de votre contrat.

Cette option est accessible pour les objectifs de gestion « Offensif » et « Offensif PEA » en Gestion sous mandat Titres et OPC et pour l'orientation de gestion « Ambitieuse » en Gestion sous mandat sur certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de BNP Paribas Cardif.

L'option « Tout compris, à la performance » vous permet de bénéficier des avantages cumulés des deux options décrites ci-dessus.

Taux de commission de gestion financière incluant l'option*					
MONTANT DES AVOIRS EN GESTION	OPTION « TOUT COMPRIS »	OPTION « À LA PERFORMANCE »		OPTION « TOUT COMPRIS, À LA PERFORMANCE »	
Jusqu'à 250 000€	1,10 %	0,25 %	+5 % de la performance** positive de la Gestion sous mandat	0,85 %	+5 % de la performance** positive de la Gestion sous mandat
De plus de 250 000€ à 1 000 000€	1 %	0,20 %		0,80 %	
Au-delà de 1 000 000€	0,90 %	0,15 %		0,75 %	

* Tarification applicable aux mandats de gestion signés ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour une gestion financière en titres, les droits de garde, qui concernent également les valeurs exclues pour le calcul de la commission de gestion ou de conseil, sont inclus dans la tarification.

** Taux de performance mentionné dans votre compte rendu de gestion arrêté au 31 décembre de l'année précédente. La première année, sans historique de performance, le taux appliqué sera le taux de commission de gestion financière hors option.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Pour répondre à chacun de vos projets, telle la constitution ou l'optimisation de votre patrimoine ou la préparation de votre retraite, BNP Paribas vous propose un ensemble de solutions personnalisées.

ÉPARGNE BANCAIRE

Comptes épargne et livrets, taux bruts en vigueur au 01/06/2017

Livret A	0,75%
Livret de Développement Durable et Solidaire	0,75%
Livret d'Épargne Populaire	1,25%
Compte Épargne (taux en vigueur à compter du 01/01/2017)	0,10%
Livret Jeune	2,00%

Épargne-logement, taux bruts en vigueur au 01/06/2017

Compte d'Épargne-logement	0,50%
Plan d'Épargne-logement	1,00%
Une prime d'État complète la rémunération du PEL ou du CEL en cas de réalisation d'un prêt d'Épargne-logement	
Transfert vers une autre banque	65€

Cascade (service d'épargne automatique, cotisation par an) **9,50€**

Assurance vie

Les frais d'entrée et sur versements sont dégressifs en fonction du montant (maximum 4,75%)

Venez découvrir l'offre assurance vie de BNP Paribas auprès de votre banquier privé ou sur mabanqueprivée.bnpparibas.

En complément de votre épargne disponible, des placements à terme, à l'exemple des dépôts à terme ou des parts de SCPI, peuvent être étudiés avec votre banquier privé, pour répondre au mieux à vos besoins.

Les taux d'épargne bancaire sont susceptibles d'évolution au cours de l'année. Ils sont disponibles en Centre de Banque Privée, en agence ou sur mabanque.bnpparibas.

PLACEMENTS FINANCIERS

La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre, de son mode de transmission et de l'offre de gestion financière choisie (Gestion sous mandat Titres ou autre gestion).

	En Centre de Banque Privée ou en agence (hors Gestion sous mandat Titres)*	En Centre de Banque Privée ou en agence (dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres)**	Par Internet
--	--	--	--------------

Valeurs cotées en bourse

Frais de courtage

Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles

Frais fixes

+ Commission proportionnelle jusqu'à 8 000€	4,15€	4,98€	Gratuit
de plus de 8 000€ à 50 000€	1,36%	1,63%	-
de plus de 50 000€ à 150 000€	1,10%	1,32%	-
de plus de 150 000€ à 300 000€	0,90%	1,08%	-
au-delà de 300 000€	0,68%	0,82%	-
	0,45%	0,54%	-

OU + Commission proportionnelle dégressive en fonction du nombre d'ordres exécutés sur un trimestre civil et saisi par le titulaire du compte sous son identifiant personnel			
de 1 à 5 ordres	-	-	0,55%
de 6 à 15 ordres	-	-	0,495%
au-delà de 15 ordres	-	-	0,44%
Minimum par ordre (frais fixe + commission)	12,45€	14,94€	7,30€

Via Internet, accédez aux principales places financières. Le montant maximum d'un ordre passé par Internet est de 50 000€.

* Les droits de courtage sur les transactions réalisées en dehors de la Gestion sous mandat Titres ne sont pas soumis à la TVA.

** Dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20 % actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

	En Centre de Banque Privée ou en agence (hors Gestion sous mandat Titres)*	En Centre de Banque Privée ou en agence (dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres)**	Par Internet
Autres marchés étrangers			
Frais fixes	17 €	20,40 €	16 €
+ Commission proportionnelle			
Europe	1,50%	1,80%	0,48%
Autre place internationale	1,70%	2,04%	0,48%
Minimum par ordre (frais fixe + commission)	40,90 €	49,08 €	-
Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.			

* Les droits de courtage sur les transactions réalisées en dehors de la Gestion sous mandat Titres ne sont pas soumis à la TVA.

** Dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20 % actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

Organismes de Placement Collectif (OPCVM et Fonds d'Investissements Alternatifs)

Les frais de gestion, les frais d'entrée et de sortie sont variables selon l'orientation du produit. Vous devez vous reporter au DICI (Document d'Informations Clé pour l'Investisseur) et/ou au prospectus de l'OPC ou au Rapport de l'OPC édité trimestriellement, ou le cas échéant, en fonction du type d'OPC, à la notice d'information ou note d'information.

Les frais d'entrée et de sortie sont soumis à la TVA aux taux en vigueur pour la partie acquise au distributeur uniquement dans le cadre de la Gestion sous mandat.

BNP Paribas vous informe qu'une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement. Ces rémunérations concernent également la Gestion sous mandat. Sur demande de votre part, vous pouvez recevoir des précisions sur ces rémunérations.

Pour les OPC des sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas, une commission par ordre de 25 € s'ajoute aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DICI de l'OPC.

Une commission de change est facturée pour les valeurs ou fonds souscrits en devises. Votre banquier privé est à votre disposition pour vous proposer des produits ou services financiers adéquats et agir au mieux de vos intérêts.

Conservation de votre portefeuille-titres

Les **droits de garde** sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, valorisé au 31 décembre. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date;
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Commission proportionnelle autres valeurs	
jusqu'à 50000€	0,28%
de plus de 50000€ à 100000€	0,23%
de plus de 100000€ à 150000€	0,17%
au-delà de 150000€	0,09%
+ Frais fixes par ligne de portefeuille	
au porteur	4,80 €
nominative	12 €
nominative pure sur PEA ou PEA PME-ETI	31,50 €
en dépôt à l'étranger	14,10 €
Minimum de facturation par compte	29,90 €

Frais de gestion annuel (hors Gestion sous mandat et Gestion conseillée)

Compte d'instruments financiers (CIF)	Gratuit
Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou Plan d'Épargne en Actions PME-ETI	15€

Service Plus-Values

Comprend un relevé mensuel et une attestation annuelle des cessions et plus-values, une aide à la déclaration d'impôts n°2074	Gratuit
---	----------------

Transfert de titres hors BNP Paribas (CIF, PEA ou PEA PME-ETI)

Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France	12€
Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger	41€
Minimum de perception sur un PEA ou un PEA PME-ETI	61€

AUTRES SERVICES**Mise de valeur au nominatif**

Frais fixes par ligne de titres	50€
---------------------------------	------------

Dématérialisation de titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres	150€
---------------------------------	-------------

Récupération de retenue à la source ou de prélèvement sur titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres	25€
---------------------------------	------------

DATES DE VALEUR

Ordre de bourse	Jour d'exécution de l'ordre + 2 jours ouvrés
Ordre sur OPC	Jour d'exécution de l'ordre

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCES

Assurance auto	Nous consulter
Assurance habitation	Nous consulter
Protection Habitat (système d'alarme et de télésurveillance) Frais d'installation Abonnement mensuel	145€ À partir de 32,70€
Protection investissement locatif (assurance loyers impayés) Cotisation annuelle proportionnelle au montant des loyers, charges et taxes annuels	2,70%
Assurance scolaire (cotisation par an) Avec responsabilité civile Sans responsabilité civile	28,40€ 13,40€
Assurance appareils nomades de la famille, Mobileo (cotisation par mois)	9,90€

PRÉVOYANCE

Réalisez un Diagnostic Prévoyance personnalisé avec votre banquier privé, gratuitement et sans engagement.

Cardif garantie Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
Protection Accidents de la Vie (cotisation par mois) Offre Solo Offre Couple Option famille (supplément par enfant, gratuit à partir du 3 ^e)	9,90€ 17,80€ 1€
BNP Paribas Protection Familiale Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
BNP Paribas Obsèques Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	Nous consulter
BNP Paribas Protection Vie Active (cotisation par mois) Tarifs variables en fonction des options choisies	de 9,50€ à 37€
Assistance Rapatriement de Corps (cotisation par an) Formule Adulte Formule Famille Par enfant mineur supplémentaire (à partir du 4 ^e enfant)	48,90€ 120,40€ 12,40€

SANTÉ

BNP Paribas Protection Santé

Tarifs variables en fonction de l'âge et du niveau de couverture choisi

[Nous consulter](#)

ASSURANCES LIÉES À DES PRODUITS BANCAIRES

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité	26,50 € par an
BNP Paribas Sécurité Plus	36,50€ par an

Assurance de compte (cotisation par an)

Assurcompte	12 €
Assurcompte Plus	30,70€

Protection Compte (cotisation par mois)

2,80 €

Assistance Global Student

Tarifs variables en fonction de la zone, de la durée du séjour et de l'option choisie

[Nous consulter](#)

Protection Épargne (cotisation par contrat et par mois)

Protection PEL, CEL, Livret de Développement Durable, Compte Épargne, LEP ou Livret A	3€
Protection Placements (Multiplacement 2), Plan Épargne Actions ou Compte d'Instruments Financiers	5€

BNP Paribas Protection Budget

0,80%

(proportionnel au capital garanti, par an)

BNP Paribas, en tant que courtier, propose les contrats d'assurances de plusieurs entreprises d'assurance et notamment de :

Cardif Assurance Vie, AXA France Vie, Generali Patrimoine, Cardif Lux vie, La Mondiale Partenaire, Axa Life Europe Limited, Avanssur, Natio Assurance, Cardif-Assurances Risque Divers, l'EQUITE assurances, Allianz IARD, AXA Assistance France, Fragonard Assurances, Mondial Assistance France, Filassistance International, Europ Assistance France et Europ Assistance, AXA France, AXA Assistance France JURIDICA SA, Chubb Insurance Company of Europ SE, SPB.

SUCCESSIONS

Les frais de traitement sont calculés en fonction du montant des avoirs à la date du décès.

Succession en France

Frais de traitement	90€ + 1% maxi 750€
---------------------	--------------------

Succession internationale

Frais de traitement	250€ + 0,50% maxi 3500€
---------------------	-------------------------

Autres frais

Frais de gestion au-delà d'un an (cotisation par an)	60 €
Frais d'expertise	Selon frais engagés

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

LA DONATION ASSOCIÉE À UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Une solution permettant de transmettre un capital à vos enfants ou petits-enfants tout en conservant temporairement la maîtrise des sommes données. Le montant de la donation est investi sur un contrat d'assurance vie, ouvert au nom du donataire, dont vous définissez les modalités de fonctionnement (orientation de gestion financière, opérations autorisées...). À sa majorité (ou à l'âge que vous aurez choisi), votre enfant ou petit-enfant pourra disposer de son contrat librement.

Commission	0,50% du montant total investi sur le (les) contrat(s) d'assurance vie (tous contrats confondus), avec un minimum de 500€ et un maximum de 5000€ Le minimum est de 1000€ pour les donations avec désignation d'un administrateur ad-hoc.
------------	--

LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION DÉMEMBRÉ

Un contrat spécifiquement adapté pour les capitaux détenus en démembrement de propriété suite à une succession ou à une donation.

Commission	1% du montant investi sur le contrat d'assurance vie ou de capitalisation, avec un minimum de 500€ et un maximum de 5000€
------------	--

LA CONVENTION DE QUASI-USUFRUIT

Une convention permettant de prévoir, pour des biens démembrés, une plus grande liberté à l'usufruitier dans la gestion d'actifs financiers et/ou de contrats d'assurance vie.

Commission	500€
------------	-------------

LES FINANCEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR STOCK-OPTIONS*

Le financement simple : un conseil personnalisé et un financement adapté pour vous accompagner dans la levée de vos stock-options.

Frais de dossier	300€
------------------	-------------

Le financement garanti de levée de stock-options : une solution complète permettant, en une seule opération, d'associer le financement de la levée de vos stock-options et la mise en place d'une couverture sur les titres issus de cette levée.

Frais de dossier	500€
------------------	-------------

La donation avec transfert de charges : un montage permettant, dans une optique patrimoniale et fiscale, de transmettre simultanément les titres issus de la levée de vos stock-options et le crédit mis en place pour cette levée.

Taux	EURIBOR 1 mois + 0,50% l'an
Frais de dossier	1200€ + 0,12% du montant brut de la donation Ces frais sont doublés pour les opérations sur titres non cotés ou sur titres étrangers.

* Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par BNP Paribas.

LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DÉMEMBRÉE D'UN BIEN IMMOBILIER PROFESSIONNEL*

Une solution globale associant deux financements :

- Le financement de la nue-propriété

Frais de dossier	1% du montant du financement + 300€, avec un minimum de 1000€ et un maximum de 2000€
------------------	---

- Le financement de l'usufruit temporaire

Frais de dossier (minimum de 130€)	TRANCHE DU FINANCEMENT	TAUX
	jusqu'à 50000€	1%
	de plus de 50000€ à 150000€	0,50%
	au-delà de 150000€	0,40%

LES GARANTIES BANCAIRES (DANS LE CADRE NOTAMMENT DE LA DÉLIVRANCE DE LA GARANTIE ACTIF/PASSIF)*

Frais liés à l'établissement de l'acte personnalisé (hors frais de timbres fiscaux)	110€ minimum
---	---------------------

Commission annuelle	1% à 2,40%
---------------------	-------------------

* Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par BNP Paribas.

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT LORS D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Un accompagnement patrimonial sur mesure lors de la transmission à titre gratuit ou à titre onéreux de votre entreprise

Commission d'expertise	1000€ minimum
------------------------	----------------------

PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR MESURE

Dans le cadre d'une prestation patrimoniale exceptionnelle et/ou sur mesure, votre banquier privé établira un devis répondant à vos demandes qui ne feraient pas partie de la liste ci-dessus.

AUTRES SERVICES

LES SERVISSIMES

Services à la personne (cotisation par an)	81,60€
--	---------------

RÉSoudre UN LITIGE

EN PREMIER RECOURS

Le Centre de Banque Privée

Le Client peut contacter directement son banquier privé ou le Responsable de son Centre de Banque Privée, pour lui faire part d'une réclamation au cours d'un entretien dans son Centre de Banque Privée, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé), par courrier ou par la messagerie intégrée à son espace personnel sur le site Internet www.mabanqueprivée.bnpparibas ⁽¹⁾.

Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client n'a pas reçu de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son Centre de Banque Privée. Ses coordonnées sont disponibles en Centre de Banque Privée ou sur le site Internet www.mabanqueprivée.bnpparibas ⁽¹⁾.

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

EN DERNIER RECOURS AMIABLE

Si le Client est en désaccord avec la réponse apportée par son Centre de Banque Privée et par le Responsable Réclamations Clients ⁽²⁾, ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, il peut alors saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence. Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

Le Médiateur auprès de BNP Paribas

Doit être saisi en français (sous peine d'irrecevabilité) et exclusivement pour les litiges de nature contractuelle portant sur les services ou produits bancaires, financiers, ainsi que tout autre produit distribué par la banque, dont les assurances ⁽³⁾,

- Soit par voie postale : **Médiateur auprès de BNP Paribas - Clientèle des particuliers - TSA 62000 - 92308 Levallois-Perret Cedex**

- Soit par voie électronique : <https://mediateur.bnpparibas.net> ⁽¹⁾

Le Client peut retrouver la charte de la médiation sur le site du Médiateur :

<https://mediateur.bnpparibas.net> ⁽¹⁾. Elle peut aussi être obtenue sur simple demande écrite.

La saisine du Médiateur auprès de BNP Paribas vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire à l'égard de BNP Paribas. Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement ⁽⁴⁾ pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du FOREX,

- Soit par voie postale : **Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02**

- Soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF ⁽¹⁾

Le Médiateur de l'Assurance

Exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation,

- Soit par voie postale : **Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 02**

- Soit par voie électronique : www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾

Pour tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne, le client peut aussi déposer une réclamation par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

(1) Coût de fourniture d'accès à Internet.

(2) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

(3) Sont exclus les litiges qui relèvent de la Politique Générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Juge et/ou la Commission de Surendettement.

(4) Si une convention de coopération est signée entre le médiateur de l'AMF et le médiateur auprès de BNP Paribas, les litiges relevant exclusivement du domaine du Médiateur de l'AMF pourront alors être traités, soit par le Médiateur auprès de BNP Paribas, soit par le Médiateur de l'AMF, en fonction du choix du Client. Ce choix étant définitif pour le litige étudié.

Tarifs en vigueur au 1^{er} août 2017, modifiables à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois (article L312-1-1-II du Code monétaire et financier).

Lorsqu'ils sont soumis à la TVA, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20% actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

Suivez l'actualité patrimoniale, fiscale et financière

mabanqueprivate.bnpparibas

Application « Mes comptes » sur tablettes et smartphones

Twitter : @LeCercleWealth

BNP Paribas - SA au capital de 2 494 005 306 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449 ORIAS n° 07 022 735 - Réalisation : Wahaus® - Réf. : PV 20997 - Juillet 2017 - Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

**La banque
d'un monde
qui change**